

Vos démarches d'inscription pas à pas!

Calendrier, pièces à fournir, modalités d'inscription : tout ce qu'il faut savoir sur l'accueil collectif.



Prendre un rendez-vous au Lieu Unique d'Inscription

Selon le calendrier de la commission (page 6) et à partir du 6^e mois de grossesse

Inscription en crèches municipales, privées ou associatives dans lesquelles la Ville réserve des berceaux :

Dar téléphone

01 49 15 38 60

(>) Sur place

La Manufacture - *Lieu Unique d'Inscription

Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h-12h30 et 13h30 - 17h.

En ligne

pratique.pantin.fr > Portail familles

() Info +

L'inscription en crèche **départementale** se fait dorénavant sur la plate forme du département : macreche.seinesaintdenis.fr

Préparer les pièces justificatives

- Afin de constituer le dossier de pré-inscription fournir originaux et copies :
- > Un acte de naissance (si l'enfant n'est pas encore né, le transmettre dès la naissance)
- > Un justificatif de domicile. datant de moins de trois mois
- > Un justificatif de la situation socio-professionnelle, datant de moins de trois mois (justificatifs de revenus, contrat de travail, promesse d'embauche, attestation de formation...)
- > Un justificatif d'identité

Se rendre au rendez-vous

- Chaque famille est reçue individuellement par un responsable de structure d'accueil collectif. C'est l'occasion de :
- > Poser des questions sur les conditions de modes d'accueil collectif
- > Définir sa demande (nombre de jours de garde, localisation, etc.)
- > Finaliser le dossier de préinscription en déposant les pièces (étape 2) et en précisant la liste des établissements souhaités

Avec des temps d'accueil adaptés

- · L'accueil régulier (journée complète) : > sur 2, 3, 4 ou 5 jours (les jours sont fixés à l'avance).
- · L'accueil occasionnel (demi-journée) : trois demi-journées maximum par semaine.

(>) Infos + Le choix de l'établissement d'accueil est indépendant de votre lieu de résidence.

4 modes d'accueil selon le besoin

· La **crèche collective** est réservée à un accueil régulier en temps plein (5 jours).

1 établissement en gestion municipale

- · Les établissements multi-accueil accueillent les enfants en temps régulier (2, 3, 4 ou 5 jours). L'accueil occasionnel est proposé dans certaines structures.
- Les haltes-jeux permettent aux parents de faire découvrir à l'enfant, de facon ludique et conviviale, la vie en collectivité. Cet accueil est occasionnel et limité à trois demi-journées par semaine.
- · Le service d'accueil familial propose un accueil au domicile des assistantes maternelles municipales. Elles se retrouvent régulièrement à la Maison de la petite enfance afin de permettre aux enfants un accueil collectif. Cette formule est réservée à l'accueil régulier à temps plein.

5 établissements en gestion municipale 6 établissements privés et/ou associatifs à Pantin dans lesquelles la ville réserve des places. La gestion quotidienne est entièrement assurée par ces structures. 2 établissements en gestion départementale (les inscriptions se font sur la plateforme: macreche.seinesaintdenis.fr

Les inscriptions se font directement auprès du responsable d'établissement (renseignements auprès du Lieu Unique d'Inscription).

Les assistantes maternelles agréées

employées par la Ville de Pantin sont encadrées par des professionnels de la petite enfance et bénéficient régulièrement de formation.

Si votre assistante maternelle est absente, votre enfant sera accueilli par une autre assistante maternelle.



🟛 La Manufacture

Service d'accueil familial

11, rue des Berges Du lundi au vendredi 7h-19h

Crèche collective

Berges

11, rue des Berges Du lundi au vendredi 7h30-18h30

Établissements multi-accueil

Bergerons 11, rue des Berges Du lundi au vendredi 8h-18h Accueil occasionnel possible

Courtillières 15, avenue Aimé Césaire Du lundi au vendredi 7h30-18h30

Les Petits rougets 17-23, rue Rouget de Lisle Du lundi au vendredi 7h30-19h

Rachel Lempereur

29, rue Augēr Du lundi au vendredi 7h30-18h30

Le Nid des tout-petits (privé) 10, rue Méhul Du lundi au vendredi 7h30-18h30

Les Petits d'homme (privé) 41, rue Delizy Du lundi au vendredi 8h-18h30

Les Petits d'homme Distillerie (privé) 35, rue Victor Hugo Du lundi au vendredi 8h-18h30

Les Poulains (privé)

13, rue Hoche Du lundi au vendredi 7h30-19h

Rocambole (privé) 140, avenue Jean Lolive Du lundi au vendredi 7h30-18h30

Les Bobinos (associatif) 10, rue Gabrielle Josserand Du lundi au vendredi 7h-19h

Les Petits minotiers 32, rue Delizy Du lundi au vendredi 7h30-19h (réservé aux salariés de la ville de Pantin)

Coquelicots
Centre social des Courtillières
21, avenue Aimé Césaire
Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30
et 13h-16h30, mercredi et
vendredi 9h-12h30

Crèche parentale

Jolis mômes
17, quai de l'Ourcq
(inscription directement
auprès de l'établissement)
Déménagement courant 2022
42, av. Édouard Vaillant

Crèche départementale

Annie Fratellini 11-13, rue Gabrielle Josserand Du lundi au vendredi 7h-18h45

LES LILAS

> 164 places réservées auprès des

> 326 places municipales

crèches associatives ou privées

>84 places départementales

(attribuées par le Département)

blissement privé avec des places

réservées par la ville de Pantin.

Ouverture courant 2024 d'un éta-

(2)

Pellat 3, rue du docteur Pellat Du lundi au vendredi 7h-18h45



Le dossier de pré-inscription est étudié en Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA) qui se réunit deux fois par an, selon le calendrier défini.

Chaque demande peut faire l'objet d'un maximum de trois passages par enfant en commission, à raison d'un seul passage par année civile.

(Signal Calendrier des commissions

| | Date de naissance | Période d'inscription | Réponse |
|----------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Printemps 2024 | Du 1 ^{er} janvier 2022 au 25 avril 2024 | Du 8 janvier au 25 avril 2024 | Mi-juin 2024 |
| Automne 2024 | Du 1 ^{er} janvier 2022 au 26 septembre 2024 | Du 17 juin au 26 septembre 2024 | Mi-novembre 2024 |

Oritères d'attribution

La CAMA est garante de l'équité de traitement des demandes et de l'attribution des places, dans le respect de la mixité sociale.

> Les critères impératifs

- ${\boldsymbol \cdot}$ la capacité d'accueil correspondante à l'âge de l'enfant
- · le lieu de résidence : Pantin

> Les critères complémentaires

- la situation socio-professionnelle : parent(s) en activité, en recherche d'emploi, en congé parental, à temps partiel...
- la situation médicale ou sociale : handicap, protection sociale de l'enfance...
- · la situation familiale : fratrie, gémellité...

5 Réponse de la CAMA

La décision prise par la CAMA est notifiée aux familles par courrier uniquement.

- > Si le dossier est retenu : la famille doit contacter l'établissement dans les 15 jours pour confirmer l'inscription définitive (visite médicale et vaccination à prévoir).
- > Si le dossier est refusé : il est possible de représenter sa demande ultérieurement (un passage par année civile).

Tous les enfants ne peuvent être accueillis dans le cadre collectif. Il est important de prévoir une solution alternative avant la réponse de la commission.

(>) Infos +

Plus de **32** %

des demandes satisfaites en 2023. Pour découvrir les différents modes d'accueil :

rendez-vous au Relais petite enfance un jeudi par mois 18h-20h sur inscription.

Pour les parents futurs employeurs d'assistant(e) maternel(le):

rendez-vous au Relais petite enfance deux mardis par mois 14h-16h sur inscription.



Un lieu pour vos démarches petite enfance

La Manufacture | Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo

O Pour connaître les différents modes d'accueil

Relais petite enfance

Tél. 01 49 15 39 55 | relais-petite-enfance@ville-pantin.fr Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

O Pour s'inscrire

Lieu Unique d'Inscription (LUI)

Tél. 01 49 15 38 60 | inscription-petite-enfance@ville-pantin.fr Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

Dour être soutenu dans son rôle de parent

Relais des parents

Tél. 01 49 15 72 20 | relaisdesparents@ville-pantin.fr lundi et mardi 9h-12h30 et 13h30-17h30 Mercredi 9h-17h30 Jeudi 9h30-12h30 et 16h-20h



